## Privilège

novembre, le comité a prié le Président d'écrire au ministre des Travaux publics pour lui demander d'établir des règlements afin qu'on puisse accéder à cet édifice sans encombre et qu'un endroit soit réservé aux manifestations.

On m'a dit à ce moment-là que la question de privilège avait été soulevée, entre autres raisons, parce que, à cause d'une manifestation de chauffeurs de taxis, le chef de l'opposition avait été empêché de se rendre sur la colline. Si je comprends bien, la question est encore à l'étude à un comité de la Chambre, car les présomptions d'atteinte aux privilèges ont été jugées suffisantes.

Les commissaires de la régie interne ont demandé au Président de faire établir ces règlements en leur nom.

Les règlements ont été établis conformément à la Loi sur les textes réglementaires. Ils ont été affichés. Le *Citizen* a publié au moins un article là-dessus. Anna Marie Tremonti en a parlé à l'émission *The National* le 3 mars, je crois. Les gens ont discuté de la question.

Il est regrettable que le leader du Parti libéral prétende maintenant qu'il ignorait les faits. Nous n'aurions peutêtre pas ce débat tout à fait ridicule s'il savait ce qu'il en est.

Personne n'a tenté de cacher quoi que ce soit. Le gouvernement a fait droit à une requête unanime venue, entre autres personnes, du député lui-même.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre serait plus digne de respect aux yeux des députés et du public en général s'il apprenait à reconnaître qu'il n'est pas infaillible et s'il reconnaissait ses erreurs quand il lui arrive d'en faire.

Des voix: Bravo!

• (1510)

M. Gray (Windsor-Ouest): D'après le compte rendu des travaux de la Chambre où est publiée la lettre du Président, les membres du Bureau de régie interne ont simplement demandé que soit étudiée la possibilité, on dit bien «possibilité», d'établir un règlement.

Ensuite, les exigences prévues dans les textes réglementaires n'ont pas été respectées. En effet, le préavis de 60 jours n'a pas été donné.

Au risque de me répéter, je dirai que le leader parlementaire du gouvernement serait dans une meilleure position pour exercer ses fonctions s'il se rendait à l'évidence que, contrairement à ce qu'il a laissé entendre durant la période des questions, je n'ai vu ni l'ébauche ni la version définitive du règlement précis avant son entrée en vigueur.

Je tiens à signaler que l'objet de la question de privilège que j'ai soulevée n'a rien à voir avec les circonstances entourant l'édiction du règlement dont nous sommes en train de parler. J'ai soulevé la question de privilège parce que j'étais dans un taxi, près de la flamme du Centenaire, dans la foulée d'autres taxis qui voulaient se rendre sur la colline du Parlement pour protester contre le projet de taxe sur les produits et services du gouvernement et que la GRC nous a empêchés de circuler.

Si j'ai soulevé la question de privilège, c'est parce qu'il y a des précédents datant de centaines d'années au Parlement du Royaume-Uni à l'appui du principe que personne, pas même la police, ne doit empêcher les députés de se rendre au Parlement. C'est une toute autre question.

Je n'ai jamais laissé entendre, dans mon intervention, que des manifestants m'avaient bloqué le passage. Je me plaignais plutôt que la GRC l'ait fait.

J'ai soulevé la question de privilège qui a été renvoyée au Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, lequel—et ce n'est pas un reproche que je lui adresse—ne l'a pas encore étudiée. Ce n'est pas moi qui ai soulevé le point dont parlent les membres du Bureau de régie interne, c'est un député conservateur.

Je prierais le ministre de se démêler dans ses papiers. Je le répète encore, s'il veut mériter notre respect en qualité de leader parlementaire, il aurait avantage à admettre de temps en temps qu'il peut se tromper, comme cela lui est arrivé durant la période des questions.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Monsieur le Président, j'admets sans ambages qu'il m'arrive d'avoir tort.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Le député a dit que je devrais admettre mon erreur et qu'un de mes collègues conservateurs a soulevé cette question en décembre. Le procès-verbal de la réunion du comité date du 22 novembre. Le Bureau de régie interne dont il fait partie a tout prévu. Il a lu dans